

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-158

OBJET :

*Renouvellement de la CTG
du Haut-Chablais 2026-2030*

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 19 novembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUF-FAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUA-GNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- par M. REY Emmanuel à M. BÉARD Patrick,
- par Mme COTTET Sophie à M. FOURNET Bernard,
- par M. MUTILLOD Christophe à Mme TRABICHET Yannick,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Acteur majeur de la politique familiale et sociale, la CAF assure cinq missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement,
- favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique et partenariale entre la CAF, la CCHC et les acteurs du territoire. Elle vise à élaborer le projet social du Haut-Chablais afin de maintenir, adapter et développer les services aux familles, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des allocataires.

La CTG constitue désormais le cadre de référence de toutes les interventions de la CAF. Elle a pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions locales, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins élargis des familles.

Portée par la CCHC, la CTG couvre cinq thématiques principales :

1. Petite enfance
2. Enfance
3. Jeunesse
4. Accès aux droits, aux services et inclusion numérique
5. Animation de la vie sociale

Un diagnostic de territoire et la définition d'objectifs partagés ont été réalisés entre juin et octobre 2025, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'établir les priorités et les moyens du futur programme d'actions, validé par la COPIL du 2 octobre 2025.

La nouvelle convention prendra effet le 1^{er} janvier 2026, pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2030.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le renouvellement de la CTG du Haut-Chablais pour la période 2026-2030, ainsi que les objectifs partagés et le plan d'actions détaillés dans le projet de convention annexé,
- **autorise** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ou acte utile dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG 2026-2030.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

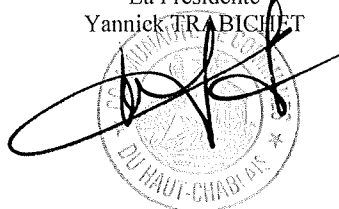
Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

